



Salaire 2016 : 1,2 milliard de bénéfices Augmentation Générale : 8 € net Une véritable provocation !

26 février 2016

**La direction a avoué que les résultats obtenus sont au-delà des objectifs qu'elle s'était fixée.
Selon ses prévisions, ces résultats auraient dû être atteints en 2018 !**

- Le groupe est complètement désendetté (mais pas les salariés).
- Les liquidités ont été multipliées par deux : 3,8 milliards !
- Chiffre d'affaire en hausse de + 6 % !
- La rentabilité du groupe a été multipliée par trois !
- Bénéfices nets ont été multipliés par trois : 1,2 milliard (après avoir remboursé toutes les dettes, mis des milliards de côté et payé les impôts).

Les profits ont trois ans d'avance, les salaires ont trois ans de retard !

Chantage intolérable de la direction :

Si une majorité de syndicats ne signaient pas immédiatement la proposition suivante :

- **Ouvriers : 0,6 % avec un talon de 8 € net** (Augmentation Individuelle (AI) : 0,6 %),
Techniciens : AG : zéro (AI : 1,25%)

La direction revenait à sa 1^{ère} proposition :

- **Ouvriers : 0,2 % = 3 € net pour un salaire de 1 500 € net (AI 0,8 %).**
Techniciens : AG = zéro (AI : 1%).

Pour les TAM (techniciens) : nouvelle politique : la « méritocratie » ! Les AG, c'est fini !

La CGT n'a pas cédé au chantage et ne fait pas la manche !

Prime de 2 000 € : effet d'annonce et enfumage du PDG Tavarès...

En réalité, les 2 000 € sont une moyenne et du brut. L'écrasante majorité des salariés ne vont toucher qu'autour du minimum fixé à 1711 €. Déduction faite de la CSG et CRDS, cela faisait environ **1600 € net** !

Le PDG Tavarès a volontairement mélangé les torchons et les serviettes : la prime de 450 € de « retraite chapeau » est incluse dans la prime d'intéressement.

La direction a revu très légèrement à la hausse le minimum de 1711 à 1812 brut (**1665 net**).
Le maximum touché par les hauts salaires sera de 3 500 € !

2014 : déficit officiel de 555 millions € et on avait touché une prime d'intéressement de 1000 €.

2015 : 1,2 milliard de bénéfices et la prime n'est que de 1665 € ?

Où est passé le reste de l'argent ? Pas dans les salaires en tout cas !

Une injustice inacceptable contre les intérimaires !

Les intérimaires triment et ne touchent rien !

Ensemble, ouvriers, techniciens et intérimaires

Mobilisons-nous pour imposer de vraies augmentations de salaires !

Nos salaires ont 3 ans de retard

Cela fait 3 ans que nos salaires sont figés par le plan BACK IN THE RACE, et pour la 4^{ème} année la direction dans sa grande générosité nous fait une deuxième proposition **0,6%** avec un talon de 8€ net pour les ouvriers. Et pour nous inciter à signer elle fait comme à son habitude, si vous ne signez pas on revient à la première proposition **0,2 %**.

C'est du foutage de GUEULE, toujours le CHANTAGE.

Les profits ont 3 ans d'avance

Il faut un après BACK IN THE RACE pour tous les salariés du groupe, avec un vrai retour sur investissement. Il faut arrêter de nous prendre pour des pigeons et nous donner que des Miettes. Le groupe est complètement désendetté, le chiffre d'affaire est en hausse de + 6%, la rentabilité du groupe a été multiplié par 3 avec comme résultat 1,2 Milliard de Bénéfice pour 2015.



Journée D'action de Grève LE 9 MARS

Casser le Code du travail pour « créer de l'emploi » ? Une fois encore, le gouvernement fait fausse route. Le texte sur la réforme du Code du travail, c'est la porte ouverte à tout et n'importe quoi. **Le 9 Mars** il faut se faire entendre, pour faire reculer cette proposition de texte qui n'est qu'une bouffonnerie par rapport à la réalité.

On connaît les grandes lignes de l'avant-projet de loi porté par la ministre du Travail, Myriam El Khomri. Il provoque un tollé parmi les syndicats et les hommes politiques **se revendiquant de gauche. A juste titre!**

Le projet de loi El Khomri s'inscrit dans la ligne des précédents textes votés depuis le début du quinquennat Hollande: loi sur la sécurisation de l'emploi(2013), loi Macron (2014),loi Rebsamen (2015). Le gouvernement assume d'inverser la hiérarchie des normes, en accordant la primauté à l'accord d'entreprise sur la loi fût-il défavorable aux salariés. Et confirme que l'accord collectif prime sur le contrat de travail ainsi que sur l'accord de branche. Désormais, sans même que l'entreprise ne rencontre de difficultés, ses dirigeants pourront « négocier » par accord baisse de salaires et/ou hausse du temps de travail pour une durée de 5ans maximum. Le salarié refusant ces modifications sera licencié pour « cause réelle et sérieuse » et non pour motif économique (donc sans droit à des mesures de reclassement).

**RENDEZ VOUS LE 9 MARS POUR DIRE NON AU RECUL SOCIAL DE LA LOI ELKHOMRI (nous donnerons le lieu et l'heure la semaine prochaine dans notre info S10)
C'EST TOUS ENSEMBLE QUE NOUS POUVONS Y ARRIVER.**